MAIRIE DE RIEUX-VOLVESTRE

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNÉE 2024-2025 A RETOURNER A LA MAIRIE AVANT LE 4 AOUT 2024

<u>1 - L'ENFANT</u>			
Nom : Prénom :		Né(e) le :	
☐ Ecole Maternelle	☐ Ecole Elémentaire	Classe :	
Autre(s) enfant(s) inscrite	(s) à la cantine (Nom(s) + Pro		
2 - <u>LES PARENTS / TU</u>	JTEURS / Famille d'accuei	<mark>l / organisme</mark> (inforn	nations à caractère obligatoire)
<u>MERE</u>		<u>PERE</u>	
Nom:		Nom:	
Prénom :		Prénom :	
Adresse:		Adresse:	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Destinataire de la facturation : □ OUI □ NON		Destinataire de la facturation : □ OUI □ NON	
Numéro Allocataire CAF :		Numéro Allocataire CAF :	
3 - <u>L'ENFANT MANG</u>	E A LA CANTINE	1	
□ Lund	i 🗖 Mardi	□ Jeudi	□ Vendredi
4 - REGIME(S) ALIMI	ENTAIRE(S), ALLERGIE(<u>(S)</u>	
Enfant concerné par un PAI:		: • Oui	□ Non
Le projet d'accueil individ Les enfants atteints de mal		u d'intolérances alimer	ntaires peuvent bénéficier d'un Projet

d'Accueil Individualisé (PAI) à l'école.

Il s'agit d'un document écrit et élaboré, à la demande expresse de la famille, en concertation avec le médécin scolaire et l'école.

Les familles dont l'enfant bénéficie d'un PAI devront fournir chaque jour un panier repas au nom de l'enfant. Celui-ci sera conservé dans un frigo dédié et réchauffé dans un micro-onde spécifique. Les enfants ayant un panier repas prendront leur repas avec leur camarade à la table de leur choix.

La collectivité ne peut être tenue pour responsable d'un incident survenu à un élève dans l'hypothèse où une intolérence n'a pas été déclarée et qu'aucun PAI n'a été établi, et que la famille refuse de fournir le panier

L'inscription au restaurant scolaire entraîne l'acceptation de son règlement intérieur.

Fait à Rieux-Volvestre,

Signature

(Remplir un formulaire par enfant)